



CENTURY 21.
Agence du Casino

BAREME DES HONORAIRES DE NEGOCIATION
TTC (TVA 20 %) A la charge de l'acquéreur

Pourcentage calculé sur le prix net vendeur

VENTE

- Plus de 700 001 € Net vendeur 4 % TTC
- De 500 001 € à 700 000 € Net vendeur 4,5 % TTC
- De 300 001 euros à 500 000 € Net vendeur 5 % TTC
- De 230 001 euros à 300 000 € Net vendeur 6 % TTC
- De 150 001 euros à 230 000 € Net vendeur 7 % TTC
- de 100 001 euros à 150 000 € Net vendeur 8 % TTC
- Moins de 100 000 € Net vendeur Forfait 7 500 € TTC

LOCATION

TTC (TVA 20 %) A la charge du locataire et du bailleur

- Etat des lieux 3 € TTC / m² hab
- Visites, constitution dossier, rédaction bail 8 € TTC / m² hab

« La remise d'une note est obligatoire »

Barème au 01/08/2023